



Commune de Montpreveyres

Révision du plan d'affectation

Enquête complémentaire

Afin de se mettre en conformité avec la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et le plan directeur cantonal (PDCn), la Municipalité de Montpreveyres soumet à l'enquête publique des modifications de son plan d'affectation conformément à l'article 38 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) pendant la période s'étendant du **21 novembre 2020 au 20 décembre 2020** inclus.

Les documents soumis à l'enquête publique sont :

- un extrait du règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions (RGATC) modifiant partiellement l'article 17 ;
- un extrait à l'échelle 1:2'000 du plan d'affectation communal (PA) présentant les éléments modifiés ;

La Municipalité met en consultation durant le même délai un rapport explicatif selon l'article 47 OAT et ses annexes.

Le dossier est déposé au greffe municipal où il peut être consulté du mardi au jeudi durant les heures d'ouverture et publié sur le site Internet de la commune.

Les oppositions et les observations auxquels donnent lieu le projet sont déposées par écrit au greffe municipal ou envoyées à son adresse sous pli recommandé durant le délai d'enquête.

La Municipalité

Avis publié dans la FAO du 20 novembre 2020